



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 4 Mars 2021 à 18h30

Sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire.

Présents : Madame Patricia GERBE, Messieurs Nicolas SIMON-CHOPARD et Jean-Christophe SELMI, Adjoints, Mesdames Marie-Annick PIATPAILLASSON et Christine MONNET, Messieurs Mathias DAVID, Jean-Pierre DHALLUIN, Christian VACHIER-MOULIN, Philippe WEISS.

Excusée : Madame FERRATO-PEIRONE (pouvoir donné à Monsieur De Villebonne).

Madame Christine MONNET a été désignée secrétaire de séance.

La séance se déroule dans le strict respect des gestes barrières.

Le conseil municipal valide le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2020 ainsi que les modifications du compte rendu du 17 septembre 2020 à l'unanimité.

Monsieur Jean-Christophe SELMI nous informe en début de séance que, selon les préconisations de Data Vigie Protection dans le cadre de leur audit mairie sur le RGPD, il faudrait passer le site de la mairie en « https ».

Cela nécessite l'obtention d'un certificat SSL. Ces certificats sont payants ; il propose d'en acheter un pour 5 ans (bien moins cher à l'année et ne nécessitant donc pas de réinstallation annuelle) pour un budget total d'environ 100€ HT (pour les 5 ans).

Adopté à l'unanimité (pas de vote).

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion à la SPL (Société Publique Locale)

Cette société a pour objectif la gestion du secteur social dans la communauté de communes ; elle s'est mise en place tout particulièrement pour donner une gestion commune aux crèches alentours (La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau). Elle a pour objectif de mutualiser cette gestion et de la rendre moins lourde pour chaque structure. Ses objectifs sont également de traiter les problèmes liés aux personnes âgées dans les communes (repas, aides diverses) et dans un avenir prochain le secteur jeunesse.

Cette société se compose d'un président et d'actionnaires qui sont les Maires des communes.

Monsieur le Maire précise qu'il a investi dans une action (100 euros) afin de participer à ce projet.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'une action.

Le représentant à la SPL sera le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

- Numérotation de la rue de la Mairie

Obligation donnée par la société AXIONE de préciser tous les numéros des rues du village afin de fixer les points d'arrivée pour la fibre.

La Mairie sera donc dorénavant au numéro 13.

Approuvé à l'unanimité.

Il faudra approuver lors d'un prochain conseil municipal tous les nouveaux numéros attribués aux différentes habitations.

- Dénomination du parking

Plusieurs propositions sont données (Belvédère, Castellas, Bellevue, Oliviers) : après vote, le parking se nommera à 5 voix contre 4 le parking Bellevue.

- Demande de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux)

Par un courrier de la Préfecture, il a été demandé de rendre les projets d'urbanisme avant le 11 mars.

Rappel des travaux en cours de demande : réhabilitation de la salle de classe de l'école + pièce à côté de l'école (extension) + gîte.

Réaménagement de la salle de classe en salle de réunion (pour associations, expositions, etc.) + extension pour stocker le matériel + emplacement kitchenette.

Objectif : libérer la salle à côté de la salle du moulin dans le projet d'une salle de bistrot.

Débat sur le projet de gîte qui n'est pas encore concrétisé : plusieurs personnes du conseil municipal regrettent que les commissions n'aient pas été encore convoquées afin de réfléchir sur ce projet qui est un projet phare du conseil municipal. Le maire et les adjoints rappellent que l'absence de secrétariat a causé du retard, un surplus de travail et le confinement ont été la cause de ce manque de réunions.

Suite à la réunion de la commission « travaux, » puis du conseil municipal du 11 décembre 2020 où le projet de l'extension et de la rénovation de la salle de classe de l'école, puis du gîte avait été envisagé, monsieur le maire avait sollicité le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour un examen de ce projet.

Ce dernier a établi un premier chiffrage (portant uniquement sur l'école) présenté par monsieur le maire dans le cadre du plan de relance.

Les travaux sont estimés à 104 000 € HT (soit 124 800 TTC).

Ces travaux devront être auto-financés par la commune.

Aussi, monsieur le Maire propose de reprendre cette étude dans le cadre de la demande de DETR.

Cette proposition est approuvée par la majorité avec une abstention.

Le projet de gîte ne doit pas être mis en avant pour cette demande car il n'est pas assez développé.

Madame GERBE précise que dans le cadre de la DETR, il est possible de solliciter, en plus, une prise en charge de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité. Cet investissement pourrait être pertinent pour la commune de Vitrolles-en-Luberon en matière



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

d'efficience et d'harmonisation des process avec les autres communes. Cependant, elle ne peut pas présenter ce jour d'évaluation chiffrée pour cette installation.

Dans ces conditions, les conseillers ne souhaitent pas que ce projet supplémentaire soit inclus dans la demande de DETR.

En matière de travaux sur la commune, il est demandé de rappeler Monsieur Tobes pour les travaux engagés dans les logements en face de la Mairie qui sont toujours en attente ; le travail demandé n'est toujours pas effectué malgré les rappels et un devis signé et approuvé.

Approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Recours au CAUE :

Nous ne pouvons chiffrer le projet du gîte car nous ne sommes pas encore à l'étape d'élaboration et de chiffrage ; il nous faut donc en premier lieu savoir ce que l'on veut faire de ce gîte.

- Etude du CAUE (pour le projet de l'école) :

Nous propose de travailler sur le projet.

Leur mission : étude de faisabilité, de vérification des conditions techniques et financières et conseils pour la demande de subventions.

Coût de leur intervention : 3000€ (dont 1500 pris en charge par la commune) c'est bien cela ou « 1 500 € pris en charge par le CAUE/département, soit 1500 € à la charge de la commune) »

- Recrutement d'une nouvelle secrétaire :

Après beaucoup de problèmes de recrutement, le choix s'est porté sur Mme Elsa FERETTI qui se trouve être la fille du Maire de Grambois et s'avère être une bonne candidate pour le poste de secrétaire dans notre village. Elle a effectué des études de juriste, elle suit actuellement une formation organisée par le CDG84, et effectuera son stage pratique entre les mairies de Grambois et Vitrolles en avril.

Une promesse d'embauche lui a été faite par monsieur le Maire.

- Charte de la commission extra communale :

Projet de Jean-Christophe SELMI qui a rédigé un projet de charte présenté au conseil municipal :

P. GERBE pense que le texte initial ne nécessitait pas de complément. Les membres du conseil ne se prononcent pas sur le projet présenté, mais souhaitent par ailleurs que les commissions municipales se réunissent plus souvent. En revanche, il est souligné également que connaître l'avis d'habitants de la commune par une commission extra-municipale est un plus, et important pour que les villageois se sentent entendus et impliqués.

Le Maire déclare ne pas vouloir prendre de décision ce soir sur cette charte.

- SOLIHA : document d'urbanisme de la commune :

Sur recommandation du CAUE, monsieur le maire a contacté la société SOLIHA pour l'élaboration d'un document d'urbanisme, a priori une carte communale.

Monsieur le Maire pense que l'endroit dédié à l'agrandissement du village serait à la sortie Nord près du château d'eau. Plus de 1000m² pourraient être dédiées à de nouvelles constructions (et non pas une seule habitation)



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

Objectif : redynamiser le village avec de nouveaux (et jeunes) arrivants.

Il faudrait organiser des réunions de la commission d'urbanisme après consultation de la SOLIHA, avant que ce projet soit validé par tout le conseil municipal.

Monsieur VACHIER-MOULIN signale que le conseil municipal n'a pas validé le choix d'une carte communale, comme document d'urbanisme : une demande pour avoir les éléments d'analyse afin de choisir et de décider ensemble est formulée.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour approuver le choix de la carte communale.

- Travaux du cheminement :

Concernant l'éclairage, Monsieur VACHIER-MOULIN souligne qu'il existe un « trou noir » au niveau de la maison de M. et Mme TOLEDO.

Messieurs De VILLEBONNE et SIMON-CHOPARD précisent que le passage piétons n'a pas été tracé au bon endroit. Les services du département seront à nouveau sollicités pour confirmer l'implantation précise et sécurisée.

Dans l'attente, la facture des travaux relative à ce point ne sera pas réglée au fournisseur.

- Défibrillateur :

Achat en cours. M. SELMI a reçu plusieurs propositions. Cependant, le docteur AUBOIS a effectué une commande groupée via Cotélub. L'installation d'un défibrillateur à Vitrolles-en-Luberon devrait se faire dans ce cadre.

- Service civique :

M. SELMI propose de demander l'agrément pour obtenir un service civique dans la commune ; à l'unanimité, il est demandé de savoir les objectifs d'avoir une personne en service civique, quelles tâches lui incomberont, quel tutorat ?

Christine MONNET s'engage à donner plus de précisions sur les objectifs de travail d'un service civique, les conditions d'emploi, le tutorat à mettre en place. En revanche, cela n'empêche en rien la demande d'agrément.

Fin du conseil : 22h45